## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

COMMUNE DE PLOUHINEC L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents: Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, M. Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMART et Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Date de convocation 20 mars 2023

Date de publication Abse

Absentes:

29 mars 2023

Mesdames Sarra MONJAL, Audrey PESSEL, Maud COCHARD et Stéphanie LE SQUER.

Nombre de conseillers en exercices 29 présents 25 votants 29 **Procurations:** 

Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Madame Marina GERARD

Madame Maud COCHARD donne pouvoir à Madame Nolwen LE TRIBROCHE

Madame Stéphanie LE SQUER donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC

Secrétaire de séance :

**Mme Emmanuelle JEHANNO** 

## 2023-03-2.1 - Dénomination de voie - Impasse Ar Ti-Gar Kozh

**Rapporteur: Pierre STEPHANT** 

La Loi 3 DS du 21 février 2022 (art 169), ainsi que l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales imposent à toutes les communes quelle que soit leur importance, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits sans distinction public-privé.

Le lotissement privé en impasse « Ar Ti-Gar Kozh » a été récemment aménagé. Ainsi, il convient de nommer et numéroter la voie comme suit :

- Parcelle ZA n°581: 1 Impasse Ar Ti-Gar Kozh
- Parcelle ZA n°580 : 2 Impasse Ar Ti-Gar Kozh
- Parcelle ZA n°579 : 3 Impasse Ar Ti-Gar Kozh
- Parcelle ZA n°578 : 4 Impasse Ar Ti-Gar Kozh
- Parcelle ZA n°577 : 5 Impasse Ar Ti-Gar Kozh
- Parcelle ZA n°576: 6 Impasse Ar Ti-Gar Kozh
- Parcelle ZA n°573 : 7-8-9 Impasse Ar Ti-Gar Kozh

La présente délibération sera transmise au Service Départemental des Impôts Foncier du Morbihan (S.D.I.F.), secteur Lorient.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- NOMME cette voie « Impasse Ar Ti-Gar Kozh »
- NUMEROTE comme proposé, ci-dessus.

Fait en mairie le 27 mars 2023 Au registre suivent les signatures.

La Maire,

1 - - 14 =

Sophie LE CHA

DE PLOUMNEC C

La secrétaire de séance

**Emmanuelle JEHANNO** 

189



1 1 1 1 1



